

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2024

Le 2 décembre 2024 à 11h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS: M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS:

M. ROBERT qui a donné procuration à M GUIRAUD

MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL

M. BIDOUZE qui a donné procuration MME GARRIGOU MME NEOLIER, qui a donné procuration à MME BOURSEAU

ABSENTES: MME LANNELUC, MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15 NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 8 NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES: 12 DATE DE LA CONVOCATION: 25 novembre 2024

DATE DE L'AFFICHAGE: 6 décembre 2024 *****

RAPPORTEUR: Monsieur Bernard GUIRAUD

N°055-24 - OBJET: Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le PV de la séance du 17 octobre 2024

Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque, Puis, met aux voix:

Pour:

12

Contre:

Abstention:

0

RAPPORTEUR: Monsieur Bernard GUIRAUD

Nº 056-24 -OBJET: Modification du tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

ID: 033-263302374-20250221-DE

Afin de mettre en œuvre de nouveaux projets et services, et de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade, le président propose au Conseil d'Administration de procéder à des modifications sur le tableau des emplois:

Poste à créer

- un poste non permanent d'agent social principal 1 ere classe à temps complet.
- un poste de rédacteur principal de 2eme classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration.

APPROUVE A L'UNANIMITE

🖔 De procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois :

Poste à créer : -1 poste non permanent d'agent social principal de 1ere classe - Temps Complet

-1 poste de rédacteur principal de 2eme classe- Temps Complet

🕏 Dit que ces modifications du tableau des effectifs prendront effet à compter du 3 décembre 2024

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits, au budget 2024

D'autoriser Le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque. Puis, met aux voix:

Pour: 12 0 Contre: Abstention: 0

RAPPORTEUR: Monsieur Bernard GUIRAUD

Nº 057-24 -OBJET: Recrutement et rémunération d'un agent social 1 ere classe

M. le Président informe que le poste d'agent social principal 1er classe à temps complet pourra être pourvu par voie contractuelle dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il convient dès lors de fixer les modalités de ce recrutement.

Le président propose un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable une fois. La rémunération de l'agent peut être basée sur l'indice majoré 478, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. L'agent recruté devra être titulaire du diplôme CESF.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34;

Vu la délibération antérieure n°056-24 portant Modification du tableau des emplois

Considérant qu'en raison de la mise en place des divers projets, il y a lieu de recruter un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent social principal de 1 ere classe à temps complet, titulaire du diplôme CESF, dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser M. le président à recruter un agent contractuel à 35h hebdomadaire, pour faire face à un accroissement d'activité, à compter du 3 décembre 2024, titulaire du diplôme CESF,
- De fixer la durée du contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable une fois et la rémunération de l'agent à l'indice majoré à 455,

D'autoriser M. Le Président à signer tous documents relatifs à la prése Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID: 033-263302374-20250221-DEL_002_25-DE

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque, Puis, met aux voix:

Pour : Contre: Abstention: 0

> ***** DATE DE L'AFFICHAGE : / *****

RAPPORTEUR: Mme Murielle GARRIGOU

12

0

N° 058-23- OBJET: ACTES NON COMMUNICABLES Compte rendu des aides d'urgence

La vice-Présidente rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président, la viceprésidente et des agents au titre de leur délégation,

🕏 Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	NO BU		MCNEGO MCN			A	IDE A	AIDE ACCORDEE	DEE			REFUS
		MG/CB		ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	×	Com
			AIDE	AIDES OCTOBRE 2024	OBRI	E 202	4					
07/10/2024	07/10/2024 C2024000150	CB	M Gxxx	30 €								
07/10/2024	\	CB	Mme Lxxx	_							×	RAV sup au barème
09/10/2024	09/10/2024 C2024000151	CB	M Pxxx	10 €								Bon photo
09/10/2024	09/10/2024 C2024000152	CB	M Pxxx	15€								
09/10/2024	09/10/2024 C2024000153	CB	M Pxxx	15€								
25/10/2024	25/10/2024 C2024000160	CB	M Pxxx	20 €			-					
28/10/2024	28/10/2024 C2024000161	CB	M N×××	20 €								
			AIDE	AIDES NOVEMBRE 2024	EMBR	₹ 20%	24					
05/11/2024	05/11/2024 C2024000163	CB	Mme Rxxx	30 €								
05/11/2025	05/11/2025 C2024000164	SB	Mme Mxxx	30 €								
05/11/2024	05/11/2024 C2024000165	CB	Mme Mxxx	30 €								
05/11/2024	/	CB	Mme Pxxx	_							×	
05/11/2024	C2024000166	CB	M. Wxxx	9 09								
18/11/2024	/	CB	M Kxxx	_							×	X RAV sup au barème

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU,

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque. Le conseil prend acte.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

ID: 033-263302374-20250221-DEL_002_25-DE

Publié le

******* DATE DE L'AFFICHAGE : /

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID: 033-263302374-20250221-DEL_002_25-DE

RAPPORTEUR: Mme Murielle GARRIGOU

N° 059-23- OBJET: ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis. Il s'agit de :

- Le 08/10/2024 PD057 Bourse aux loisirs Mme Dxxx
- Le 08/10/2024 PD058 Bourse aux loisirs MBxxx
- Le 09/10/2024 PD059 Bourse aux loisirs Mme Bxxx
- Le 14/10/2024 PD060 Bourse aux loisirs M Mxxx
- Le 14/10/2024 © D061 Bourse aux loisirs Mme Hxxx
- Le 15/10/2024 P D062 Bourse aux loisirs Mme Bxxx
- Le 15/10/2024 © D063 Bourse aux loisirs M Bxxx
- Le 15/10/2024 D064 Bourse aux loisirs Mme Axxx
- Le 17/10/2024 © D065 Bourse aux loisirs Mme Dxxx
- Le 18/10/2024 P D066 Bourse aux études Mme Txxx
- Le 18/10/2024 P D067 Bourse aux études Mme Bxxx
- Le 18/10/2024 P D068 Bourse aux études Mme Vxxx
- Le 18/10/2024 D069 Bourse aux voyages scolaires Mme Sxxx
- Le 18/10/2024 PD070 Bourse aux études Mme Cxxx
- Le 18/10/2024 PD071 Bourse aux études M Cxxx
- Le 18/10/2024 P D072 Bourse aux voyages scolaires Mme Sxxx
- Le 18/10/2024 P D073 Bourse aux voyages scolaires Mme Sxxx
- Le 18/10/2024 P D074 Bourse aux études Mme Sxxx
- Le 18/10/2024 P D075 Bourse au permis de conduire Mme Bxxx
- Le 18/10/2024 PD076 Bourse aux études MCxxx
- Le 18/10/2024 P D077 Bourse aux voyages scolaires M Sxxx
- Le 18/10/2024 © D078 Bourse aux voyages scolaires M Sxxx
- Le 18/10/2024 P D079 Bourse aux voyages scolaires Mme Pxxx
- Le 18/10/2024 P D080 Bourse aux voyages scolaires Mme Oxxx
- Le 22/10/2024 © D081 Bourse aux loisirs Mme Cxxx
- Le 22/10/2024 D082 Bourse aux loisirs Mme Rxxx
- Le 29/10/2024 PD083 Bourse aux loisirs Mme Sxxx
- Le 30/10/2024 P D084 Bourse aux loisirs M Fxxx
- Le 04/11/2024 © D085 Bourse aux loisirs Mme Lxxx
- Le 06/11/2024 PD086 Bourse aux loisirs Mme Fxxx
- Le 06/11/2024 P D087 Bourse aux loisirs Mme Bxxx
- Le 06/11/2024 D088 Bourse aux loisirs M Bxxx
- Le 07/11/2024 PD089 Bourse aux loisirs M Bxxx
- Le 07/11/2024 P D090 Bourse aux loisirs Mme Cxxx
- Le 07/11/2024 © D091 Bourse aux loisirs Mme Lxxx
- Le 14/11/2024 © D092 Bourse aux loisirs Mme Lxxx
- Le 14/11/2024 P D093 Bourse aux loisirs M Lxxx
- Le 14/11/2024 © D094 Bourse aux loisirs Mme Cxxx
- Le 14/11/2024 P D095 Bourse aux loisirs Mme Rxxx
- Le 14/11/2024 P D096 Bourse aux loisirs M Mxxx
- Le 14/11/2024 P D097 Bourse aux loisirs Mme Dxxx
- Le 14/11/2024 © D098 Bourse aux loisirs Mme Fxxx
- Le 21/11/2024 © D099 Bourse aux loisirs Mme Gxxx
- Le 21/11/2024 PD100 Bourse aux loisirs M Fxxx

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, Le conseil prend acte.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID: 033-263302374-20250221-DEL_002_25-DE

മാ Questions diverses

Pas de question diverse

8

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance Adoption du PV du 17 octobre 2024 Modification du tableau des emploi

Recrutement et rémunération d'un agent social 1ere classe

Actes Non Communicables -Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS

Actes Non Communicables- Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation de signature au Président

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 11H45.

Le procès-verbal du 2 décembre 2024 est arrêté et signé le 20 février 2025

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL

122

Le Président

1. Bernard GÜIRAUD